

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU 17 FEVRIER 2009

Le mardi 17 février 2009, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 11 février 2009, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme BARILLER, M. GUESNE, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, Mme AUFFRET, M. ZIVEREC, Mme VEILLARD, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, M. BALLUAIS, Mme CHEVREUIL, M. DAUSSY, Mme GRANGE, Mme JUDIT, M. PINGAULT, Mlle BRETON, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, M. CELERIER, M. CHAUVIN.

ETAIENT REPRESENTES :

| | | |
|-----------------|-----------|---------------|
| Mme GASTE | pouvoir à | M. SALMON |
| M. CHEMOUILI | pouvoir à | Mme SEGRETAIN |
| Mme FRETILLIERE | pouvoir à | Mme GERBAULT |
| Mme DA COSTA | pouvoir à | M. CELERIER |

ETAIT EXCUSE :

M. FAVRIOU

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services, de Madame Sandra MONNIER, Adjointe administrative, de Monsieur Charles HONORE, Responsable du service finances.

Madame SEGRETAIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Avant de procéder à l'ordre du jour,

M. le Maire

demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions ou des remarques relatives au procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

En l'absence de remarques ou questions relatives au procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2008, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

M. le Maire

propose par ailleurs de retirer la délibération n°2 concernant les prestations d'action sociale puisque le sujet aurait du être discuté au préalable en Comité Technique Paritaire.

Décisions du Maire

1. Personnel communal : Agents recenseurs
2. Vote des subventions année 2009
3. Vote des taux des contributions directes
4. Aménagement du centre-ville : Modification de l'AP/CP - Budget commune
5. Restaurant scolaire la Forêt : Modification de l'AP/CP - Budget commune
6. Restauration du lit du Vicoin : Modification de l'AP/CP - Budget commune
7. Vote du budget primitif 2009 : Budget commune
8. Vote du budget primitif 2009 : Budget lotissement
9. Budget assainissement : Reprise anticipée des résultats
10. Vote du budget primitif 2009 : Budget assainissement
11. Budget eau : Reprise anticipée des résultats
12. Vote du budget primitif 2009 : Budget eau
13. Tarif vacations funéraires
14. Accessibilité des personnes à mobilité réduite - Travaux d'aménagement mairie : Dotation Globale d'Équipement 2009
15. Mise en sécurité et conformité électrique : Dotation Globale d'Équipement 2009
16. Dénomination de rue desservant 6 logements de Mayenne Habitat

Informations du Maire

DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 108 DU 16 DECEMBRE 2008

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu la facture de l'entreprise Lapierre d'un montant de 1 626,56 € concernant les travaux à la Maison des Jeunes et considérant que les crédits inscrits au budget principal sont insuffisants, il convient de procéder à un virement de crédits de 600 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N° 109 DU 18 DECEMBRE 2008

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Dans le cadre des animations culturelles programmées pour 2008 et notamment les animations de Noël, signature d'un contrat de cession avec l'association la Compagnie Fil à la Cordemais (44) pour 2 séances du spectacle d'humour musical prévu le 21 décembre 2008.

Montant de la prestation : 1 650 € TTC

DECISION N° 1 DU 06 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Dans le cadre des séances de psychomotricité prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Mme Françoise MARIEL de Laval est engagée pour effectuer les séances des 8 janvier, 5 mars, 16 juin et 10 novembre 2009 au COSEC.

Montant de la prestation : 445 € TTC

DECISION N° 2 DU 06 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

En complément des séances de psychomotricité prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Mme Françoise MARIEL de Laval est engagée pour intervenir lors de soirées de formation autour du thème « Corps et relation autour du développement psychomoteur du jeune enfant » les 24 février, 17 mars et 21 avril 2009.

Coût de la prestation : 600 € TTC pour un groupe d'environ 12 assistantes maternelles

DECISION N° 3 DU 07 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu la nécessité de gérer les agendas et le suivi des courriers, signature d'un contrat de droit d'utilisation des logiciels à compter du 1^{er} janvier 2009 avec la société SEGILOG selon les modalités suivantes :

- durée de 3 ans
- droit d'entrée pour un montant de 418,60 €
- forfait annuel pour un montant de 538,20 €

DECISION N° 4 DU 07 JANVIER 2009

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Considérant que les crédits ouverts pour le paiement de la quote-part de l'emprunt remboursé au SMACEL sont insuffisants, il convient de procéder à un virement de crédits de 100 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°5 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des expositions programmées à la bibliothèque municipale pour 2009, signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de la Mayenne pour la location de l'exposition « Promis, juré, on s'écrira » du 28 janvier au 8 avril 2009.

Montant de la location : 32 € TTC

Valeur de l'assurance de l'exposition : 2 350 € TTC

DECISION N°6 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des animations culturelles organisées par l'École Municipale de Musique et de Danse de Saint-Berthevin pour l'année 2009, et notamment les « Rencontres Tuba » programmées les 31 janvier et 1^{er} février 2009, signature d'un contrat avec M. François THUILLIER de Paris pour la Master-Class et le concert prévus le 1^{er} février 2009.

Montant de la prestation : 500 € TTC

DECISION N°7 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le complexe sportif couvert du COSEC, la proposition de la société GTPI du Rheu (35) est retenue.

Montant du marché : 3 037,84 € TTC

DECISION N°8 DU 19 JANVIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité sur les bâtiments communaux, la proposition de la société GTPI du Rheu (35) est retenue.

Montant du marché : 9 631,99 € TTC

DECISION N°9 DU 19 JANVIER 2009

Considérant que le service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires organise une sortie à la Cité des Sciences et de l'Industrie le 13 février 2009, un groupe de 49 jeunes fréquentant la Maison des Jeunes est autorisé à participer à cette sortie.

Coût de la prestation : 514,50 €

DECISION N°10 DU 03 FEVRIER 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des animations culturelles programmées par la ville de Saint-Berthevin pour l'année 2009, signature d'une convention de coréalisation avec l'association Le Mans Jazz Festival pour le concert de Henri TEXIER et son Red Route Quartet à l'occasion des 30 ans de l'Europa Jazz, le vendredi 27 février 2009.

Montant de la prestation : 3 903,50 € TTC

Les tarifs d'entrée suivants sont fixés :

- tarif plein : 12 €
- tarif réduit (étudiant et sans-emploi) : 6 €
- gratuité jusqu'à 12 ans

Signature d'un avenant à la convention de formation professionnelle C101-2008 du 18 décembre 2008 entre la commune de Saint-Berthevin et l'Union Régionale des FRANCAS concernant la participation d'un agent à la formation « BPJEPS Loisirs tous publics » (du 12 janvier au 18 décembre 2009 à Nantes).

Le coût de cette formation s'élève à 3 600 € au lieu de 5 380 €.

**EN L'ABSENCE DE REMARQUES OU QUESTIONS RELATIVES A CES DECISIONS,
MONSIEUR LE MAIRE POURSUIT SUR LA PREMIERE DELIBERATION
DE L'ORDRE DU JOUR.**

PERSONNEL COMMUNAL AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se déroulent en janvier et février 2009, conformément au décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et au n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, il est nécessaire de recruter des personnes qui seront chargées de réaliser les enquêtes de recensement.

Ainsi pour la ville de Saint-Berthevin, 14 agents recenseurs doivent être recrutés afin de mener à bien le recensement de la population.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur de :

- distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- vérifier classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE

Il convient donc de créer 14 emplois occasionnels à temps non complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Il est également du ressort du Conseil municipal de fixer leur rémunération. Ainsi, celle-ci pourrait suivre le barème suivant :

- 2 journées de formation payées à l'heure au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, soit 8h par agent
- 1,25€ par bulletin individuel collecté
- 0,62€ par feuille de logement collectée

De plus, les frais de déplacement seront remboursés en fonction du kilométrage parcouru pendant la mission et de la puissance fiscale du véhicule utilisé, conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 applicable aux agents publics territoriaux.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- o **De créer 14 postes d'agents recenseurs à temps non complet pour la durée du recensement de la population 2009**
- o **De fixer la rémunération des agents recenseurs selon les conditions détaillées ci-dessus**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009

Adopté à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2009

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, présente les propositions de subventions à allouer aux associations, au titre de l'année 2009, selon les conditions suivantes :

| <i>COMMISSION</i> | Nom de l'Association | Subvention ordinaire accordée en 2008 | Subvention exceptionnelle accordée en 2008 | Subvention proposée en 2009 |
|---|--|---------------------------------------|--|-----------------------------|
| Associations berthevinoises | | | | |
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac | 1 258 | | 1 191 |
| | Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac | 1 643 | | 1 672 |
| | Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt | 614 | | 659 |
| | Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt | 1 080 | | 1 117 |
| | APEL école privée Jeanne d'Arc | 1 173 | | 1 200 |
| | APEL Maternelle j d'arc | 421 | | 414 |
| | APEL élémentaire j d'arc | 673 | | 659 |
| | APEP Amicale parents élèves (écoles publiques) | 1 173 | 294 | 1 200 |
| | Association Chanteclair (*) | 210 | | 0 |
| | LIRE | 120 | | 130 |
| | Maison Familiale Rurale | 470 | 250 | 500 |
| | <i>Sous-Total</i> | | 8 835 | 544 |
| <i>FINANCES</i> | Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN) | 220 | | 200 |
| | Amicale du personnel Communal | 1 500 | | 1 500 |
| <i>Sous-Total</i> | | 1 720 | 0 | 1 700 |
| <i>SPORT</i> | Amicale des boulistes berthevinois | | | 300 |
| | Les Cyclos | 550 | | 600 |
| | Déverticale | 1 300 | | 1000 |
| | Retraite Sportive berthevinoise | 600 | | 200 |
| | USSB Athlétisme | 3 392 | | 3 402 |
| | USSB Athlétisme Contrat Educatif Local (CEL) | | 450 | |
| | USSB Badminton (Fous du volant) | 428 | | 428 |
| | USSB Basket | 6 322 | 1500 | 6 624 |
| | USSB Basket encadrement | 6 000 | | 6 000 |
| | USSB Basket Arbitrage | 4 000 | | 4 555 |
| | USSB Basket CEL | | 300 | |
| | USSB Foot Ball | 5 555 | | 6 047 |
| | USSB Foot Ball Encadrement | 6 000 | | 6 000 |
| | USSB Foot Ball Arbitrage | 3 000 | | 3 235 |
| | USSB Football CEL | | 260 | |
| | USSB Hand Ball | 3 258 | 1200 | 3 142 |
| | USSB Hand Ball Arbitrage | 2 400 | | 2 585 |
| | USSB Hand Ball CEL | | 300 | |
| | USSB Judo | 1 579 | | 1 449 |
| | USSB Musculation | 770 | | 1 086 |
| | USSB st Loup du Dorat | 11 000 | 1500 | 11 000 |
| | USSB st Loup du Dorat Encadrement | 6 000 | | 6 000 |
| | USSB Tennis | 2 827 | | 2 522 |
| USSB Tennis entretien | 2 034 | | 2 000 | |
| USSB Tennis de table | 3 182 | | 2 766 | |
| USSB Tennis de table Arbitrage | 600 | | 625 | |

| | | | | |
|--|--|---------|------|---------|
| | USSB Vietvodaο | 687 | | 1 534 |
| | USSB Vietvodaο CEL | | 300 | |
| | Fonds pour évènement sportif exceptionnel | | | 3 500 |
| <i>Sous-Total</i> | | 71 484 | 5810 | 76 600 |
| <i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i> | AFLEC | 4 600 | 150 | 6 000 |
| | Amicale Philatélique | 170 | | 200 |
| | Amicale Retraités Berthevinois club Amitié | 700 | | 700 |
| | Amis de la Musique | 2 774 | | 2 616 |
| | ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne) | 320 | | 300 |
| | Atelier d'Activités Artisanales Poterie | 500 | | 500 |
| | Autour du Patchwork à Saint-Berthevin (*) | 80 | | 0 |
| | Les Baladins (*) | 350 | | 0 |
| | Cercle celtique Avel Kuzh heol (*) | 250 | | 0 |
| | Comité de Jumelage | 7 748 | | 7 826 |
| | Les Libellules | 800 | | 800 |
| | Miss Nifmerasso (subvention Aido Jeunes) | | 500 | |
| Saint Berthevin Accueil(*) | 0 | | 0 | |
| <i>Sous-Total</i> | | 18 292 | 650 | 18 942 |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | Amicale des Pompiers | 750 | | 750 |
| | Confrérie de la Bolée de Concise (*) | 0 | | 0 |
| | Solidarité Humanité Berthevinoise (*) | 730 | | 0 |
| | UCASIB | 0 | | 300 |
| <i>Sous-Total</i> | | 1 480 | 0 | 1 050 |
| <i>TRAVAUX</i> | A.A.P.M.A (société de pêche) (*) | 0 | | 0 |
| | Association du comice agricole des 5 cantons | 150 | | 150 |
| | Cardamine | 205 | 500 | 210 |
| <i>Sous-Total</i> | | 355 | 500 | 360 |
| Total 1 | | 102 166 | 7504 | 107 394 |

| Associations hors commune | | | | |
|--|---|-----|-----|-------|
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | CAPEB Éducation Nationale | 305 | | 305 |
| | Collège Emmanuel de Martonne (*) | 0 | | 0 |
| | Institut Paul Cézanne | | | 40 |
| | MFR Coulans-sur-Gée (*) | 0 | | 0 |
| <i>Sous-Total</i> | | 305 | 0 | 345 |
| <i>SPORT</i> | Comité Handisport | | 300 | |
| <i>Sous-Total</i> | | 0 | 300 | 0 |
| <i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i> | Maison de l'Europe (*) | 230 | | 0 |
| | Les p'tits soleils (*) | 100 | | 0 |
| <i>Sous-Total</i> | | 330 | 0 | 0 |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | Association Adultes et jeunes handicapés | 50 | | 50 |
| | Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux | 55 | | 55 |
| | Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Laval | 60 | | 60 |
| | Association des paralysés de France | | | 100 |
| | Coordination AMF/TELETHON 53 | 100 | | 100 |
| | Croix d'or Alcool Assistance | 105 | | 105 |
| | Croix rouge | 55 | | 55 |
| | Secours Catholique | 250 | | 250 |
| | Secours Populaire Français Exceptionnelle | 50 | | 50 |
| | Solidarités Paysans 53 (*) | 0 | | 0 |
| | SPA (société protectrice des animaux) | 80 | | 100 |
| | UNAFAM | 80 | | 100 |
| <i>Sous-Total</i> | | 885 | 0 | 1 025 |

| | | | | |
|-------------------|---------------------|-------|-----|-------|
| <i>TRAVAUX</i> | Prévention routière | 160 | | 170 |
| <i>Sous-Total</i> | | 160 | 0 | 170 |
| Total 2 | | 1 680 | 300 | 1 540 |

| Services gérés par des associations ou établissements publics | | | | |
|--|------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | ALPE | 100 | | 0 |
| | OGEC | 95 586 | | 96 289 |
| | La Ribambelle Halte Garderie | 30 000 | | 30 000 |
| <i>Sous-Total</i> | | 125 686 | 0 | 126 289 |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | CCAS | 50 000 | | 66 000 |
| <i>Sous-Total</i> | | 50 000 | 0 | 66 000 |
| Total 3 | | 175 686 | 0 | 192 289 |
| TOTAL | | 279 532 | 7 804 | 301 223 |

(*) Pas de subvention demandée pour 2009

| Synthèse | | | | |
|--|--|----------------|--------------|----------------|
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | | 134 826 | 544 | 135 376 |
| <i>FINANCES</i> | | 1 720 | 0 | 1 700 |
| <i>SPORT</i> | | 71 484 | 6 110 | 76 600 |
| <i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i> | | 18 622 | 650 | 18 942 |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | | 52 365 | 0 | 68 075 |
| <i>TRAVAUX</i> | | 515 | 500 | 530 |
| TOTAL | | 279 532 | 7 804 | 301 223 |

M. BRUNEAU

précise que la subvention au CCAS est en augmentation puisqu'en 2008 le budget était en diminution par rapport à l'année précédente. De plus, cette année, un investissement de 15 000 € environ est prévu pour l'acquisition d'un véhicule pour le portage des repas.

M. CELERIER

fait remarquer que lors de la dernière réunion de la commission Finances, les membres s'étaient prononcés pour une augmentation de 200 € concernant la subvention pour l'Amicale du personnel communal. Cela avait été acté dans le compte-rendu de la commission. Il constate pourtant que c'est le même montant qui est proposé qu'en 2008.

M. BRUNEAU

dit se souvenir effectivement de cela mais la proposition n'a pas été suivie par le Bureau municipal.

M. CELERIER

s'interroge donc sur le rôle des commissions. La commission Finances était pourtant unanime sur ce point. C'est pourquoi, ils voteront contre la proposition de subvention de 1 500 €.

M. le Maire

fait constater qu'il n'y a pas eu de subvention attribuée cette année à la Maison de l'Europe puisqu'elle n'a pas fait de demande. Elle n'a d'ailleurs demandé aucune subvention à aucune des vingt communes de l'agglomération car elle a sollicité Laval Agglomération à hauteur de 10 000 €.

Quelques-uns, dont Monsieur le Maire dit faire partie, ne comprennent pas vraiment la démarche. Aujourd'hui, l'action de la Maison de l'Europe ne correspond absolument pas aux compétences de Laval Agglomération ; son action est davantage tournée vers la jeunesse, vers les écoles... Le Conseil Communautaire devra étudier cela lorsqu'il votera le budget de l'agglomération. Cependant, il a été demandé à la Maison de l'Europe de préciser la motivation qui fait qu'elle sollicite aujourd'hui l'aide de Laval Agglomération.

Si le Bureau Communautaire et ensuite le Conseil Communautaire ne suivent pas la position de la Maison de l'Europe, les communes de l'agglomération se sont tout de même engagées à remettre à l'ordre du jour des Conseils Municipaux une proposition de subvention en faveur de la Maison de l'Europe. On partirait sur les mêmes bases que la subvention qu'on lui proposait les années précédentes.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- o **D'attribuer les subventions 2009 aux différentes associations dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :**

| COMMISSION | Nom de l'Association | Subvention 2009 | Vote |
|---|--|-----------------|--|
| Associations berthevinoises | | | |
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac | 1 191 | Unanimité |
| | Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac | 1 672 | Unanimité |
| | Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt | 659 | Unanimité |
| | Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt | 1 117 | Unanimité |
| | APEL école privée Jeanne d'Arc | 1 200 | Unanimité |
| | APEL Maternelle j d'arc | 414 | Unanimité |
| | APEL élémentaire j d'arc | 659 | Unanimité |
| | APEP Amicale parents élèves (écoles publiques) | 1 200 | Unanimité |
| | LIRE | 130 | Unanimité |
| | Maison Familiale Rurale | 500 | Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*) |
| Sous-Total | | 8 742 | |
| <i>FINANCES</i> | Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN) | 200 | Unanimité |
| | Amicale du personnel Communal | 1 500 | Adopté à la majorité (5 votes contre dont 2 pouvoirs : M. CELERIER, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN) |
| Sous-Total | | 1 700 | |

| | | | |
|--|---|----------------|---|
| <i>SPORT</i> | Amicale des boulistes berthevinois | 300 | Unanimité |
| | Les Cyclos | 600 | Unanimité |
| | Déverticale | 1000 | Unanimité |
| | Retraite Sportive berthevinoise | 200 | Unanimité |
| | USSB Athlétisme | 3 402 | Unanimité |
| | USSB Badminton (Fous du volant) | 428 | Unanimité |
| | USSB Basket | 6 624 | Unanimité |
| | USSB Basket encadrement | 6 000 | Unanimité |
| | USSB Basket Arbitrage | 4 555 | Unanimité |
| | USSB Foot Ball | 6 047 | Unanimité |
| | USSB Foot Ball Encadrement | 6 000 | Unanimité |
| | USSB Foot Ball Arbitrage | 3 235 | Unanimité |
| | USSB Hand Ball | 3 142 | Unanimité (une personne n'a pas pris par au vote*) |
| | USSB Hand Ball Arbitrage | 2 585 | Unanimité (une personne n'a pas pris par au vote*) |
| | USSB Judo | 1 449 | Unanimité |
| | USSB Musculation | 1 086 | Unanimité |
| | USSB Tennis | 2 522 | Unanimité |
| | USSB Tennis entretien | 2 000 | Unanimité |
| | USSB Tennis de table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53 | 2 766 | Unanimité |
| | USSB Tennis de table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53 - Arbitrage | 625 | Unanimité |
| | USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53- Encadrement | 6 000 | Unanimité |
| USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/St Loup du Dorat-53 PRO A | 11 000 | Unanimité | |
| USSB Vietvodao | 1 534 | Unanimité | |
| Fonds pour évènement sportif exceptionnel | 3 500 | Unanimité | |
| Sous-Total | | 76 600 | |
| <i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i> | AFLEC | 6 000 | Unanimité (une personne n'a pas pris par au vote*) |
| | Amicale Philatélique | 200 | Unanimité |
| | Amicale Retraités Berthevinois club Amitié | 700 | Unanimité |
| | Amis de la Musique | 2 616 | Unanimité |
| | ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne) | 300 | Unanimité |
| | Atelier d'Activités Artisanales Poterie | 500 | Unanimité |
| | Comité de Jumelage | 7 826 | Unanimité (une personne n'a pas pris par au vote*) |
| | Les Libellules | 800 | Unanimité |
| Sous-Total | | 18 942 | |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | Amicale des Pompiers | 750 | Unanimité |
| | UCASIB | 300 | Unanimité |
| Sous-Total | | 1 050 | |
| <i>TRAVAUX</i> | Association du comice agricole des 5 cantons | 150 | Unanimité |
| | Cardamine | 210 | Unanimité (une personne n'a pas pris par au vote*) |
| Sous-Total | | 360 | |
| Total 1 | | 107 394 | |
| Associations hors commune | | | |
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | CAPEB Éducation Nationale | 305 | Unanimité |
| | Institut Paul Cézanne | 40 | Unanimité |
| Sous-Total | | 345 | |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | Association Adultes et jeunes handicapés | 50 | Unanimité |
| | Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux | 55 | Unanimité |

| | | | |
|--|---|----------------|-----------|
| | Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Laval | 60 | Unanimité |
| | Association des paralyés de France | 100 | Unanimité |
| | Coordination AMF/TELETHON 53 | 100 | Unanimité |
| | Croix d'or Alcool Assistance | 105 | Unanimité |
| | Croix rouge | 55 | Unanimité |
| | Secours Catholique | 250 | Unanimité |
| | Secours Populaire Français Exceptionnelle | 50 | Unanimité |
| | SPA (société protectrice des animaux) | 100 | Unanimité |
| | UNAFAM | 100 | Unanimité |
| | Sous-Total | 1 025 | |
| | <i>TRAVAUX</i> Prévention routière | 170 | Unanimité |
| | Sous-Total | 170 | |
| | Total 2 | 1 540 | |
| Services gérés par des associations ou établissements publics | | | |
| <i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i> | OGEC | 96 289 | Unanimité |
| | La Ribambelle Halte Garderie | 30 000 | Unanimité |
| | Sous-Total | 126 289 | |
| <i>AFFAIRES SOCIALES</i> | CCAS | 66 000 | Unanimité |
| | Sous-Total | 66 000 | |
| | Total 3 | 192 289 | |
| | TOTAL | 301 223 | |

(* personnes membres du bureau de l'association)

- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**
***Le Conseil Municipal adopte selon les votes mentionnés
la délibération ci-dessus***

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Actuellement, les taux des contributions directes sont les suivants :

| Libellés | TAUX |
|---|--------|
| Taxe d'habitation | 14,40% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,05% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 38,98% |

Afin notamment de prendre en charge l'entretien de l'éclairage public suite à la dissolution du syndicat de Nuillé sur Vicoin, il est proposé une augmentation des taux suivants :

Taxe d'habitation : 15% soit +4.1%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.80% soit +3.4%

M. le Maire

rappelle que cette question a été largement abordée lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'augmentation proposée s'appuie notamment sur le fait que nous ayons récupéré l'entretien de l'éclairage public. Sur l'avis de taxe d'habitation et de taxe foncière, la colonne concernant l'imposition prélevée par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Gaz) de Nuillé-sur-Vicoin va disparaître puisque le syndicat a été dissous au 31 décembre 2008. Cela méritait d'être confirmé ce soir car lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, la procédure de dissolution était en cours.

M. CELERIER

indique que la minorité votera cette délibération. Cela dit, par le passé ils s'étaient interrogé sur l'augmentation progressive des taux d'imposition de façon à ne pas avoir d'augmentation brutale. Ce qui le conforte malheureusement dans cette position, c'est que l'on assiste aujourd'hui à un désengagement assez profond des services de l'État dans sa globalité. Il n'a sans doute pas échappé aux uns et aux autres que l'on parle de supprimer la taxe professionnelle par exemple. Il s'ensuivra vraisemblablement des déficits de recette au niveau des communes. Il est urgent de s'interroger sur le maintien du volume des recettes dans les communes.

Par contre, il s'inspire d'une commune assez voisine, à savoir Vitré, pour dire qu'il n'aurait pas été choqué de voir cette année pour le symbole, Saint-Berthevin ne pas pratiquer d'augmentation de taux. On sait que le pouvoir d'achat est relativement mis à mal. Pour cette raison et pour le symbole, Vitré a en effet décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Il ne revient pas sur le fait qu'ils voteront bien cette délibération étant précisé que par le passé ils avaient fait part en réunion du Conseil Municipal qu'il n'était pas

exclu d'augmenter les taux d'imposition pour préserver les recettes futures. C'est donc pour l'intérêt de Saint-Berthevin qu'ils voteront cette délibération.

En parallèle à cette augmentation et pour faire réfléchir les uns et les autres, il fait remarquer que dans les rôles d'imposition, il y a des frais de recouvrement, de confection des rôles. Ces frais sont quand même de 8 %. Alors quand dans une commune on augmente les taux d'imposition, on augmente aussi par ce biais les frais de recouvrement, qui vont dans les caisses de l'administration fiscale. Il ne pense pas que le fait de recueillir un montant plus important augmente de même façon le travail de l'administration en question.

Par ailleurs, deux facteurs influent l'augmentation des contributions : les bases et les taux. Chaque année les bases augmentent d'où forcément une augmentation supplémentaire. D'où l'idée un peu symbolique évoquée à l'instant, car les symboles ont parfois un sens.

M. le Maire

fait part de son accord sur les remarques de Monsieur CELERIER sur le désengagement de l'État et le pourcentage des frais de gestion sur les taxes. On peut toujours faire remonter cette réflexion mais nos pouvoirs sont un peu limités sur ces questions là. Il faut effectivement rappeler que si l'on augmente de 100 € la fiscalité locale, il y a 8 € de plus pour le contribuable. Il est d'accord aussi sur la remarque qui consiste à dire que ça ne coûte pas plus cher à l'État de recouvrer 108 que 100 €. Mais le mécanisme est ainsi fait et on peut difficilement le faire évoluer.

Concernant les symboles, Monsieur CELERIER a évoqué une commune qui n'augmente pas ses taux ; il en connaît de beaucoup plus proches qui les augmente beaucoup plus que Saint-Berthevin. Les symboles ont sans doute un sens mais la commune doit assurer la continuité de sa bonne gestion.

Son souhait et le souhait de ceux qui ont travaillé sur cette problématique, est de ne pas être dogmatique sur la non augmentation à tout prix des taux de fiscalité locale. Par contre, dans la conjoncture actuelle, on a l'obligation de maintenir, voire essayer d'accélérer, certains de nos investissements. Cela passe nécessairement par le renforcement, le maintien et la maîtrise des taux d'imposition et des rentrées fiscales.

Il faut avoir à l'esprit que dans cette augmentation de taux, une grande partie se rapporte au transfert du SIEG. Donc sur la feuille d'impôt individuelle, l'impact de notre décision demeure relativement limité.

Concernant les bases, le DOB s'appuyait sur une revalorisation de 3 %. Finalement la revalorisation prévue par la loi de finances s'élève à 2,5 %.

M. BRUNEAU

ajoute que pour compenser la disparition du SIEG, il fallait environ 35 000 €. Les recettes supplémentaires liées à cette augmentation de taux représentent 20 000 € de plus.

M. le Maire

indique que le taux des ménages exonérés de la taxe d'habitation sera communiqué à la prochaine commission Finances. Une majeure partie des familles modestes sont exonérées de la taxe d'habitation.

M. GUESNE

revient sur les propos de Monsieur CELERIER lorsqu'il disait que la suppression de la taxe professionnelle allait impacter les recettes de la commune. Il ne pense pas que cela soit tout à fait juste car ce sont plutôt les structures communales de type agglomérations ou communautés de communes qui seront impactées.

M. le Maire

fait savoir que le Premier Ministre garantissait hier le maintien des recettes des collectivités. Mais quand on ne prend plus à certains il va bien falloir en prendre à d'autres : il faudra trouver une source.

Il invite par ailleurs chacun à suivre dans les prochains jours la publication du « rapport Balladur » sur l'évolution possible des collectivités locales. Si ces dernières sont remises en cause, il y aura aussi une remise en cause de leurs sources de financement, de leur fiscalité.

Cependant, le personnel est là, les investissements sont là... les collectivités sont de gros investisseurs et consommateurs pour le développement économique. Pour faire tourner tout cela il faudra bien trouver des ressources.

M. CELERIER

revient sur sa propre remarque concernant les frais de confection de rôles en disant qu'à partir du moment où il y a un débat public, il est important de faire remonter ce genre d'information.

Sur le transfert entre l'État et les collectivités de manière générale, il faut aussi s'interroger : le budget de l'État génère un déficit ; les budgets communaux génèrent des excédents. Aujourd'hui, la subtilité de l'État est de se désengager au prétexte que les richesses se trouvent dans les collectivités locales. Il ne faut pas être naïf.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

o **De fixer les taux d'imposition à :**

Taxe d'habitation : 15%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.80%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.98%

o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE MODIFICATION DE L'AP/CP BUDGET COMMUNE

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération du 19 février 2008, le Conseil municipal a modifié l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Aménagement du Centre ville ».

Les marchés n'étant pas tous soldés sur le budget principal, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme afin de tenir compte des derniers ajustements, et d'ouvrir des crédits de paiement sur l'exercice 2009 à hauteur de 26 788 €.

Les caractéristiques de l'AP/CP sont décrites dans la fiche « autorisation de programme » jointe en annexe.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **De modifier l'autorisation de programme pour un montant de 3 155 403 € et d'ouvrir des crédits de paiement 2009 à hauteur de 26 788 €.**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

AUTORISATION DE PROGRAMME

N°1

OBJET : Aménagement urbain du Centre Ville

| DEPENSES | MONTANT AP | CREDITS DE PAIEMENT | | | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------------|
| | | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| Maîtrise d'œuvre | 69 794 € | 2 305 € | 36 843 € | 22 858 € | 7 788 € |
| Travaux tranche ferme +conditionnelle | 3 020 706 € | 199 150 € | 2 231 217 € | 571 339 € | 19 000 € |
| OPC | 31 153 € | 0 € | 23 011 € | 8 142 € | 0 € |
| SPS | 5 801 € | 1 507 € | 3 875 € | 419 € | 0 € |
| Divers | 27 949 € | 16 990 € | 33 € | 10 926 € | 0 € |
| TOTAL TTC | 3 155 403 € | 219 952 € | 2 294 979 € | 613 684 € | 26 788 € |

| RECETTES | MONTANT | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|-----------------|
| Contrat d'agglo | 75 000 € | - € | 60 000 € | 15 000 € | - € |
| Fonds Parlementaires | 60 000 € | - € | 29 488 € | 30 512 € | - € |
| Subvention DGE | 21 000 € | 6 300 € | 14 700 € | | |
| participation Laval Agglomération | 47 062 € | | 47 062 € | | |
| Département piste cyclable | 16 610 € | | | - € | 16 610 € |
| FCTVA (15,482%) | 488 519 € | | | 34 053 € | 454 467 € |
| autofinancement | 2 447 211 € | 213 652 € | 2 143 729 € | 534 119 € | - 444 289 € |
| TOTAL RECETTES | 3 155 403 € | 219 952 € | 2 294 979 € | 613 684 € | 26 788 € |

Adopté à l'unanimité

M. CHAUVIN

demande à quoi correspondent les 16 610 € du Département pour les pistes cyclables.

M. le Maire

répond qu'il s'agit de la subvention demandée pour la piste cyclable sur la RD 57 comprise entre la route de Montjean et la place de la Croix Verte.

**RESTAURANT SCOLAIRE LA FORET
MODIFICATION DE L'AP/CP
BUDGET COMMUNE**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération du 19 février 2008, le Conseil municipal a modifié l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Restaurant scolaire de la Forêt ».

Les marchés n'étant pas tous soldés, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme et d'ouvrir des crédits de paiement pour l'exercice 2009. Les caractéristiques de l'AP/CP sont décrites dans la fiche « autorisation de programme » jointe en annexe.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **De modifier l'autorisation de programme pour un montant de 741 643 € et d'ouvrir des crédits de paiement sur l'exercice 2009 à hauteur de 11 277 €**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

AUTORISATION DE PROGRAMME

N°4

OBJET : restructuration de la cuisine centrale et extension de la salle de restauration du restaurant scolaire de la Forêt

| PHASES | MONTANT AP | CREDITS DE PAIEMENT | | |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------|
| | | 2007 | 2008 | 2009 |
| Maitrise d'œuvre | 37 978 | 19 393 | 14 198 | 4 387 |
| SPS | 4 689 | 3 014 | 1 675 | |
| Contrôle technique | 6 817 | 5 675 | 1 142 | |
| travaux | 675 389 | 313 641 | 354 858 | 6 890 |
| divers | 16 770 | 15 426 | 1 344 | |
| TOTAL AP ITC | 741 643 | 357 149 | 373 217 | 11 277 |

| FINANCEMENTS PREVISIONNELS | MONTANT TOTAL | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|
| DGE | 18 300 | 5 490 | 12 810 | |
| Fonds Parlementaires | 50 000 | 15 179 | 32 869 | 1 952 |
| CAF | 14 101 | 6 051,5 | 8 049,5 | |
| Prêt CAF | 14 101 | 6 051,5 | 8 049,5 | |
| FCTVA 15,482 % | 114 613 | | | 114 613 |
| autofinancement | 530 528 | 324 377 | 311 439 | -105 288 |
| TOTAL RECETTES | 741 643 | 357 149 | 373 217 | 11 277 |

Adopté à l'unanimité

**RESTAURATION DU LIT DU VICOIN
MODIFICATION DE L'AP/CP
BUDGET COMMUNE**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant

Par délibération du 19 février 2008, le Conseil municipal a modifié l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Restauration du lit du Vicoin ».

Dans le cadre de l'avancement des travaux, il est nécessaire de modifier les crédits de paiement 2009 et 2010. Les caractéristiques de l'AP/CP sont décrites dans la fiche « autorisation de programme » jointe en annexe.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **De modifier les crédits de paiement 2009 pour un montant de 250 000 € et les crédits de paiement 2010 pour un montant de 90 248 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

AUTORISATION DE PROGRAMME

N°5

BUDGET PRINCIPAL

OBJET : Aménagement plan d'eau Coupeau

| PHASES | MONTANT AP | CREDITS DE PAIEMENT | | | |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------|----------------|---------------|
| | | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| Maîtrise d'œuvre | 55 447 | 24 951 | 6 073 | 21 375 | 3 048 |
| travaux | 529 990 | | 220 902 | 225 000 | 84 088 |
| divers | 20 310 | 7 232 | 6 340 | 3 625 | 3 113 |
| TOTAL AP TTC | 605 747 | 32 183 | 233 316 | 250 000 | 90 248 |

| FINANCEMENT PREVISIONNELS | MONTANT TOTAL | 2 007 | 2 008 | 2 009 | 2 010 |
|---------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Syndicat Vicoin | 6 400 | | | 6 400 | 0 |
| Agence de l'Eau 50% | 162 100 | | | 48 630 | 113 470 |
| Agence de l'Eau 50% | 29 000 | | | 29 000 | 0 |
| Région 10% HT | 32 420 | | 9 726 | 17 694 | 5 000 |
| Conseil Général 20% | 64 840 | | | 56 940 | 7 900 |
| Fonds parlementaire | 32 500 | | | 10 000 | 22 500 |
| FCTVA 15,482 % | 93 782 | | | | 93 782 |
| autofinancement | 184 705 | 32 183 | 223 590 | 81 336 | -152 404 |
| TOTAL RECETTES | 605 747 | 32 183 | 233 316 | 250 000 | 90 248 |

Adopté à l'unanimité

M. le Maire

indique qu'en ce moment se crée une campagne de communication assez active sans l'avoir provoquée pour le site de Coupeau. La commune a été tout d'abord mise à

l'honneur à ce sujet sur une double page dans une publication de l'Agence de l'Eau Bretagne-Pays de la Loire.

Par ailleurs, dans le cadre de la signature du CRE (Contrat Régional d'Exploitation) du SAGE Mayenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) avec le Conseil Régional, Madame la Préfète et un certain nombre d'élus ont été accueillis vendredi dernier sur le site.

C'est un beau dossier car il y a beaucoup d'endroits où la même problématique se pose et où les élus ont beaucoup de mal à trancher. On leur explique donc comment nous avons réussi à prendre cette décision avec notamment le groupe de travail élargit qui avait été constitué à l'époque avec les collectivités locales, les services de l'État et certaines associations.

Pour finir, il informe que ce soir même, France 3 Pays-de-la-Loire a diffusé un reportage de deux minutes sur Coupeau à l'occasion de l'édition Régionale du journal de 19h où a été mis en valeur l'environnement du site. Il invite donc les élus à le visionner sur le site internet de France 3.

C'est un dossier qui est mis en avant par les services de l'État à la fois au regard de la procédure de prise de décision et au regard de la réalisation.

Les travaux reprendront au mois d'avril. La passerelle devrait être posée pour début mai au plus tard. Il espère qu'au mois de juin, la seconde phase des travaux, autour notamment du restaurant, sera achevée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 BUDGET COMMUNE

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 décembre 2008, a été l'occasion de définir les grandes lignes de l'action municipale et de fixer les principaux axes de la stratégie financière de la commune. Le budget primitif 2009 reprend ces objectifs qui sont :

- Une stabilité de la capacité d'autofinancement aux environs de 1 000 000 €
- Une maîtrise des charges de fonctionnement
- Une politique d'investissements soutenue prévoyant notamment la continuité de l'opération « Restauration du lit Vicoin », le démarrage de la construction du nouveau centre technique municipal et du nouveau complexe de tennis.
- Un recours maîtrisé à l'endettement
- Une augmentation faible des taux communaux d'imposition

Le projet de budget primitif de l'exercice 2009 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 9 816 200 €. Il est composé de la façon suivante :

| Section | Dépenses | Recettes |
|--------------------|-----------|-----------|
| Mouvements réels | | |
| Investissement | 3 084 787 | 2 142 313 |
| Fonctionnement | 5 664 422 | 6 606 896 |
| Mouvements d'ordre | | |
| Investissement | 77 912 | 1 020 386 |
| Fonctionnement | 989 079 | 46 605 |
| En totalité | | |
| Toutes sections | 9 816 200 | 9 816 200 |

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente convocation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

M. le Maire

concernant les recettes de fonctionnement et pour reparler des taux d'imposition évoqués tout à l'heure, précise que la raison qui doit nous motiver pour augmenter les recettes fiscales c'est le développement de la commune. L'évolution significative des recettes fiscales que l'on enregistre sur 2009 provient principalement des nouveaux logements dans les bases en sachant que cela sera encore significatif sur l'année 2010. Il faut avoir le même raisonnement sur le plan du développement économique : par exemple quand une entreprise comme le groupe NOZ construit 6 000 m² de bâti pour son siège social, on peut considérer que demain, cela représentera une taxe foncière relativement intéressante pour la commune. C'est toute cette politique de développement qui doit être poursuivie bien au-delà des simples objectifs de revalorisation des taux de fiscalité.

Par ailleurs, le fait de structurer les services techniques signifie que l'on va assigner à court terme à ce service des objectifs de production d'immobilisations,

plus élevés que ceux qu'il y avait jusqu'à présent. Le mécanisme des travaux en régie doit aussi contribuer à l'amélioration de notre situation financière.

On essaie d'être toujours extrêmement prudent sur la construction d'un budget. Comme le disait Monsieur CELERIER à l'instant, il est fâché que certaines compétences reviennent aux communes. Nous subissons des décisions de l'État sur ce point : quand on prend la loi sur la modernisation de la Fonction Publique qui demande d'augmenter de 7 % les salaires, il faut bien pouvoir le financer. Contrairement à l'État, nous n'avons pas le droit de produire un budget en déséquilibre. Il faut donc toujours appliquer le principe de prudence. Il en veut aussi pour preuve le dossier sur les droits de mutation : on a fixé à 60 000 € l'inscription budgétaire des recettes. On avait mis 160 000 € sur le budget 2008. On a fait 192 000 € au compte administratif. Même si le nombre des mutations immobilières est en baisse, nous pouvons penser que la réalisation sera supérieure à la prévision.

Concernant les dépenses, on constate que l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement est particulièrement compliqué. Bon an mal an, les choses augmentent tranquillement : il faut faire suivre les recettes des fonctions. Il faut continuer à travailler sur certains postes de charges notamment sur le dossier des économies d'énergies suivi par Roger GOBE ; mais il y en aura d'autres.

La procédure budgétaire innovée cette année doit se confirmer. Il faut que chacun se l'approprie pour que la maîtrise des dépenses soit performante.

Il informe qu'un emprunt devrait être contracté cette année. On essaiera de le faire le plus tard possible. Les taux d'intérêts sont aujourd'hui très attractifs ; il faudra donc peut-être saisir certaines opportunités pour bloquer notre dette et faire en sorte qu'elle n'augmente pas en terme de coût moyen dans les années futures. L'endettement, il faut le voir comme un effet de levier : c'est ce qui sert à développer et investir.

Comme tous les ans depuis 2003, on essaie de bloquer la Capacité d'Auto-Financement (CAF) à 1 000 000 €. C'était le cas à travers le budget 2008 ; elle ressortira finalement à environ 1 270 000 €. C'est de l'« air » supplémentaire pour l'année qui suit. L'autre point de satisfaction dans la construction de ce budget, c'est d'avoir réussi, tout en respectant les équilibres qu'on s'est fixé, à programmer 2 600 000 € d'investissements. Pour une commune de la taille de Saint-Berthevin ce n'est pas rien. C'est une bonne année, au-dessus de la moyenne du mandat 2003-2008. Pratiquement toutes les dépenses sont des dépenses de travaux ; cela fait marcher l'économie locale et dans la conjoncture économique actuelle, c'est significatif.

Il faut maintenant se consacrer à la réalisation de ce budget. Près de 95 % du budget investissement 2008 est réalisé. Le fait d'avoir modifié la procédure budgétaire permet de voter le budget aux environs du 15 février, ce qui laisse 10 mois et demi pour l'exécuter.

M. CELERIER

concernant la forme, estime que lorsqu'on regarde un budget prévisionnel et que l'on n'a pas le réalisé à côté, c'est un peu pénalisant car comparer deux budgets primitifs entre eux c'est comparer du virtuel à du virtuel même si l'on a affiné les chiffres au mieux.

Il informe par ailleurs que la minorité s'abstiendra pour le vote de ce budget car il résulte de la réflexion de l'équipe majoritaire dont ils respectent le choix mais ils lui laissent la responsabilité de ses décisions. On pourra juger sur la durée.

Il souhaite également apporter une lecture un peu différente par rapport à l'appréciation de Monsieur le Maire sur la section d'investissement et notamment sur les recettes d'investissement lorsqu'il faisait référence aux investissements du passé qui se situaient en volume entre 2 millions et 2,2 millions d'euros par an, sur les années du mandat précédent. Le prévisionnel est de 2 670 000 € cette année. Il pense qu'il faut rendre hommage aux équipes municipales précédentes puisqu'il y a un apport financier assez conséquent avec la session d'une partie du terrain de l'ex FLY qui résulte des acquisitions successives. Il considère que Monsieur le Maire n'insiste pas suffisamment sur ce point alors qu'il hérite cette année d'une manne financière assez intéressante par le biais du budget du lotissement communal.

M. le Maire

trouve un peu « marrant » cette dernière remarque quand on sait comment à l'époque le groupe minoritaire avait critiqué cette action et les orientations concernant l'aménagement de ce site. La majorité avait toujours motivé sa décision sur l'aménagement de ce site et sur l'option choisie en disant que c'était premièrement une décision urbaine et que c'était, deuxièmement, une garantie de donner « de l'air » aux finances municipales. C'est effectivement le cas ; c'était programmé et ça toujours été dit ainsi.

M. CELERIER

dit que Monsieur le Maire n'insiste justement pas assez là-dessus aujourd'hui. Par honnêteté, il faudrait le rappeler.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **D'adopter le budget primitif 2009 arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente convocation.**

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------|----------------|----------------|-----------|
| DEPENSES | 6 653 501 | 3 162 699 | 9 816 200 |
| RECETTES | 6 653 501 | 3 162 699 | 9 816 200 |

Adopté à la majorité

(5 abstentions dont 2 pouvoirs :

M. CELERIER, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN)

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le budget primitif 2009 (document joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 2 340 041 €, pour la section d'investissement à 1 185 041 €.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente convocation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

M. le Maire

complète ses propos à l'attention de Monsieur CELERIER en disant que ça ne le dérange pas de remercier les équipes précédentes d'avoir acheter des terrains sauf que la valeur d'un foncier et les recettes qu'ils procurent dépendent de ce qu'on y fait. Aujourd'hui, si dans le budget lotissement on met une recette de 165 €/m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) construite, il n'en aurait pas été de même si l'on y avait fait un simple square.

Mme GERBAULT

concernant les ventes de terrain du lotissement, voudrait savoir si les 7 000 m² de terrain construits sont exprimés en surface au sol ou en SHON.

M. le Maire

précise que la surface est exprimée en SHON.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **D'adopter le budget primitif Lotissement 2009 arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente convocation.**

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------|----------------|----------------|-----------|
| DEPENSES | 2 340 041 | 1 185 041 | 3 525 082 |
| RECETTES | 2 340 041 | 1 185 041 | 3 525 082 |

Adopté à la majorité

(5 abstentions dont 2 pouvoirs :

M. CELERIER, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN)

BUDGET ASSAINISSEMENT REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le compte administratif 2008 du budget Assainissement présente les résultats de clôture suivants :

- Un excédent de fonctionnement de + 141 595,41 €
- Un excédent d'investissement de : + 512 232,59 €

En section d'investissement, les restes à réaliser en 2008 sont les suivants :

- en dépense : 3 011,41 €

Le compte de gestion arrêté par Monsieur le Trésorier est conforme aux résultats du compte administratif, il est donc possible de reprendre les résultats prévisionnels par anticipation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **De reprendre au budget primitif 2009 les résultats prévisionnels de l'exercice 2008 tels que présentés dans le tableau suivant :**

| COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le : | REPRISE ANTICIPEE (3) si le compte administratif n'a pas été voté |
|---|--|
| Résultat de fonctionnement N-1 | Résultat de fonctionnement N-1 |
| A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) |
| B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédés du signe + (excédent) ou - (déficit) | B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> par délibération du / N-1 sur l'affectation du résultat N-2 précédés du signe + (excédent) ou - (déficit) |
| C - Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | C - Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) |
| Investissement | Investissement |
| D - <u>Solde d'exécution N-1</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement) | D - <u>Solde d'exécution N-1</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement) |
| E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1) | E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1) |
| Besoin de financement : F = D +E | Besoin de financement : F = D +E |
| REPRISE C = G + H | REPRISE ANTICIPEE C = G + H |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F) | 1) Prévision d'affectation en réserves R1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F) |
| 2) H report en fonctionnement R002 (2) | 2) H report en fonctionnement R002 (2) |
| DEFICIT REPORTE D002 (5) | DEFICIT REPORTE D002 (5) |

- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le budget primitif 2009 (document joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 203 904 €, et constate un suréquilibre de la section d'investissement.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente convocation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

M. BRUNEAU

précise que les charges exceptionnelles sont constituées de la participation au SMACEL dans le cadre du financement du solde de la phase 1 de la station d'épuration et de 20 % de la phase 2 échelonnés sur 3 ans.

M. ZIVEREC

informe que le calcul du taux s'est fait en fonction d'un taux calculé sur les deux dernières années avec 5,5 % à notre charge. Or on se baserait en fait sur 7 années et en refaisant le calcul on arrive à 6,5 %. Le 1 % de différence correspond à 70 000 ou 80 000 €. L'investissement pour la Ville de Laval est de 12 000 000 €.

M. BRUNEAU

indique que le budget assainissement présente un suréquilibre de la section investissement.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **D'adopter le budget primitif Assainissement 2009 arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente convocation**

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------|--------------|----------------|---------|
| DEPENSES | 203 904 | 113 067 | 316 971 |
| RECETTES | 203 904 | 695 009 | 898 913 |

Adopté à la majorité

(5 abstentions dont 2 pouvoirs :

M. CELERIER, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN)

BUDGET EAU

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le compte administratif 2008 du budget Eau présente les résultats de clôture suivants :

- Un excédent de fonctionnement de + 38 356,60 €
- Un déficit d'investissement de : - 39 791,66 €

En section d'investissement, les restes à réaliser en 2008 sont les suivants :

- en dépense : 4 199,04 €

Le compte de gestion arrêté par Monsieur le Trésorier est conforme aux résultats du compte administratif, il est donc possible de reprendre les résultats prévisionnels par anticipation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **De reprendre au budget primitif 2009 les résultats prévisionnels de l'exercice 2008 tels que présentés dans le tableau suivant :**

| COMPTE ADMINISTRATIF N-1 | | REPRISE ANTICIPEE (3) | |
|--------------------------------------|--|---|---------------|
| Voté le : | | si le compte administratif n'a pas été voté | |
| Résultat de fonctionnement N-1 | | Résultat de fonctionnement N-1 | |
| A - Résultat de l'exercice | | A - Résultat de l'exercice | |
| précédé du signe | | précédé du signe | + 43 874,12 € |
| + (excédent) ou - (déficit) | | + (excédent) ou - (déficit) | |
| B - Résultats antérieurs reportés | | B - Résultats antérieurs reportés | |
| ligne 002 du compte administratif | | par délibération du / /N-1 sur | |
| N-1 précédés du signe | | l'affectation du résultat N-2 | -5 517,52 |
| + (excédent) ou - (déficit) | | précédés du signe | |
| | | + (excédent) ou - (déficit) | |
| C - Résultat à affecter | | C - Résultat à affecter | 38 356,60 |
| =A+B (hors restes à réaliser) | | =A+B (hors restes à réaliser) | |
| (si C est négatif, report du déficit | | (si C est négatif, report du déficit | |
| ligne 002 ci-dessous) | | ligne 002 ci-dessous) | |
| Investissement | | Investissement | |
| D - Solde d'exécution N-1 | | D - Solde d'exécution N-1 | |
| précédé du signe | | précédé du signe | |
| + (excédent) ou - (déficit) | | + (excédent) ou - (déficit) | |
| D001 (besoin de financement) | | D001 (besoin de financement) | -39 791,66 |
| R001 (excédent de financement) | | R001 (excédent de financement) | |
| E - Solde des restes à réaliser | | E - Solde des restes à réaliser | |
| d'investissement N-1 (4) | | d'investissement N-1 (4) | |
| Besoin de financement | | Besoin de financement | -4 199,04 |
| Excédent de financement (1) | | Excédent de financement (1) | |
| Besoin de financement : F = D +E | | Besoin de financement : F = D +E | -43 990,70 |
| REPRISE C = G + H | | REPRISE ANTICIPEE C = G + H | 38 356,60 |
| 1) Affectation en réserves | | 1) Prévion d'affectation en réserves | |
| R1068 en investissement | | R1068 en investissement | 5 257,60 |
| G = au moins la couverture du | | G = au moins la couverture du | |
| besoin de financement (F) | | besoin de financement (F) | |
| 2) H report en fonctionnement | | 2) H report en fonctionnement | 33 099,00 |
| R002 (2) | | R002 (2) | |
| DEFICIT REPORTE D002 (5) | | DEFICIT REPORTE D002 (5) | |

- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 BUDGET EAU

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le budget primitif 2009 (document joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 196 439 €, pour la section d'investissement à 143 089 €.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente convocation.

Les membres de la commission Finances réunis le 02 février 2009 ont émis un avis favorable.

M. BRUNEAU

explique que les dotations aux amortissements sont d'un montant nettement supérieur à l'an dernier car on était parti sur une durée d'amortissement des travaux du traitement du calcaire de 40 ans ; or la Trésorerie a demandé de pratiquer un amortissement sur 15 ans.

M. le Maire

indique qu'il faudra sûrement revoir ce budget eau dans le courant du premier semestre 2009 en fonction du choix qui sera fait lors du prochain Conseil Municipal concernant le délégataire pour l'eau potable. En fonction de ce choix, il se peut qu'il y ait quelques ajustements budgétaires à proposer surtout au niveau des investissements.

M. CELERIER

pense que Monsieur le Maire va être obligé de retirer ses remerciements aux équipes municipales précédentes car si les 22 000 € réclamés par l'Agence de l'Eau sont imputables à leur mauvaise gestion en matière d'eau... Plus sérieusement, il estime effectivement qu'il y a quelques inquiétudes à avoir car si comme le disait Monsieur BRUNEAU on réclame aujourd'hui pour certaines dépenses qui datent de plus de trente ans : cela manque de limpidité. Très fréquemment en matière d'eau, on connaît ce genre de problématique et c'est assez désagréable. Il demande s'il y a eu des explications, des justificatifs à ce sujet.

M. BRUNEAU

répond que cela a été demandé effectivement mais on ne les a toujours pas.

M. VETILLARD

demande s'il n'y a pas de délai de prescription.

M. le Maire

répond qu'apparemment pas.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **D'adopter le budget primitif Eau 2009 arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente convocation**

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------|--------------|----------------|---------|
| DEPENSES | 196 439 | 143 089 | 339 528 |
| RECETTES | 196 439 | 143 089 | 339 528 |

Adopté à la majorité

(5 abstentions dont 2 pouvoirs :

M. CELERIER, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN)

TARIF VACATIONS FUNERAIRES

Madame GHYSELEN, Adjointe, expose le rapport suivant :

L'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les opérations de surveillance donnent droit à des vacances fixées par le Maire après avis du Conseil Municipal.

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire prévoit que le montant unitaire des vacances funéraires doit désormais s'établir entre 20 et 25 euros.

Actuellement, le taux unitaire est de 5 euros. Il convient donc d'actualiser le tarif des vacances funéraires.

Le produit des vacances est versé à la Trésorerie.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **De fixer le taux unitaire des vacances funéraires à 20 euros.**
- **De reverser la somme encaissée à la Trésorerie Principale**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

**ACCESSIBILITE DES PERSONNES
A MOBILITE REDUITE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT MAIRIE
DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009**

Monsieur ZIVEREC, Adjoint, expose le rapport suivant :

Saint-Berthevin a été désignée commune « station » pour la délivrance de passeports biométriques. Pour permettre la mise en place de ce dispositif dans le courant du 1^{er} trimestre 2009, il est nécessaire de réaménager le rez-de-chaussée de la Mairie et de répartir différemment les bureaux. Ainsi, le bureau de l'état-civil actuel est affecté à la station pour le passeport biométrique. Les bureaux de la régie et de la facturation seront désormais ceux de l'état-civil.

Afin de permettre à toute personne d'accéder à ces services, des travaux sont nécessaires. Il s'agit du remplacement des portes existantes par des portes d'une largeur permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que de la création d'accès.

Cette opération est susceptible de bénéficier de la DGE 2009 au taux de 35 % du montant hors taxe des travaux.

Le plan de financement serait le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------|------------|---|------------|
| plâtrerie | 1 422,62 € | Autofinancement | 4 822,91 € |
| électricité | 4 278,22 € | Subvention DGE 2009 (35 % du montant HT des travaux) | 1 995,29 € |
| TVA 19,6 % | 1 117,36 € | | |
| TOTAL TTC | 6 818,20 € | TOTAL TTC | 6 818,20 € |

Mme GERBAULT

demande si Saint-Berthevin délivrera des passeports biométriques pour les habitants d'autres communes comme elle a cru le comprendre.

M. le Maire

répond qu'effectivement tout le monde pourra venir en mairie de Saint-Berthevin se faire délivrer un passeport biométrique, pas seulement les berthevinois.

M. SALMON

demande quelles sont les autres communes « station » pour le passeport biométrique dans l'agglomération.

M. le Maire

indique qu'il y a en plus de Saint-Berthevin, Laval, Changé et Bonchamp. Par rapport à ce dossier, se pose aussi le problème des photos. Les photographes

professionnels font effectivement un forcing en ce moment pour que les mairies refusent de faire les photographies. Il pense que les maires des communes concernées devraient en parler et adopter une même position.

M. CHAUVIN

estime en effet que la profession de photographe est en voie de disparition. Sur Laval il n'en existe quasiment plus. On peut se poser des questions sur leur avenir.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **D'approuver les travaux d'aménagement de la mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite**
- **D'approuver le plan de financement selon les modalités décrites ci-dessus**
- **De solliciter l'attribution de la DGE 2009**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

**MISE EN SECURITE ET CONFORMITE
ELECTRIQUE
DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009**

Monsieur ZIVEREC, Adjoint, expose le rapport suivant :

Suite à la visite de la commission de sécurité sur le site du groupe scolaire la Forêt et du centre de loisirs "l'Île aux Mômes", il est nécessaire de programmer des travaux de mise en sécurité et conformité électrique.

Cette opération est susceptible de bénéficier de la DGE 2009 au taux de 35 % du montant hors taxe des travaux.

Le plan de financement serait le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|-------------|---|-------------|
| bâtiment A (maternelle) | 1 834,51 € | Autofinancement | 8 038,44 € |
| bâtiment C (primaire) | 1 643,20 € | Subvention DGE 2009 (35 % du montant HT des travaux) | 3 325,60 € |
| bâtiment D (primaire) | 1 957,30 € | | |
| CdL "l'Île aux Mômes" | 4 066,70 € | | |
| TVA 19,6 % | 1 862,33 € | | |
| TOTAL TTC | 11 364,04 € | TOTAL TTC | 11 364,04 € |

M. ZIVEREC

précise que les bâtiments ont une installation électrique commune qui fait que lorsqu'on coupe le disjoncteur de l'un, on croit avoir coupé celui de l'autre aussi mais en fait il est alimenté par un autre disjoncteur. Il y a donc un mélange des alimentations qu'il faut remettre en conformité. S'il devait y avoir une intervention des pompiers par exemple, cela poserait problème.

M. CHAUVIN

fait remarquer que ce n'est pourtant pas un bâtiment très vieux et se demande pourquoi ça n'a pas été vu à ce moment là.

M. le Maire

indique que les travaux auxquels Monsieur CHAUVIN fait référence correspondent à une reconfiguration des locaux avec un agrandissement et non en la construction d'un bâtiment neuf.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **D'approuver le projet de mise en sécurité et conformité électrique du groupe scolaire la Forêt et du Centre de loisirs « l'Île aux Mômes »**
- **D'approuver le plan de financement selon les modalités décrites ci-dessus**
- **De solliciter l'attribution de la DGE 2009**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

- 16 -

**DENOMINATION DE RUE
DESSERVANT 6 LOGEMENTS DE
MAYENNE HABITAT**

Monsieur LUCAS, Adjoint, expose le rapport suivant :

Dans le cadre du projet immobilier de Mayenne Habitat au niveau de la rue Jean Moulin, une voie a été créée pour desservir six nouveaux pavillons. Il est maintenant nécessaire de la dénommer.

Les membres de la Commission Culture, Communication, Vie Associative réunis le 18 décembre 2008, proposent la dénomination "rue Isaac Newton" compte tenu de la proximité de plusieurs autres rues dont les noms sont ceux de scientifiques ou de chercheurs (ex : Pierre et Marie Curie, Nicolas Copernic, les Frères Lumières, etc.).

M. CELERIER

voudrait savoir où on en est dans ce lotissement : des constructions sont-elles encore prévues, de la voirie est-elle envisagée ?

M. le Maire

précise effectivement qu'une voirie reste à prolonger et Mayenne Habitat devrait construire encore une vingtaine de pavillons locatifs supplémentaires.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **De donner le nom de « rue Isaac Newton » à la rue desservant les six logements de Mayenne Habitat**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

Agenda

M. le Maire indique que dans le cadre de la DSP, une première convocation pour le Conseil Municipal du 05 mars devrait parvenir dès demain aux élus car le délai légal de convocation en matière de DSP est de 15 jours. Il faudra lors de cette séance opérer le choix du concessionnaire pour les X prochaines années dans le cadre de l'eau potable. On fera la synthèse des appels d'offres, des auditions, des travaux de la commission...

Il confirme par ailleurs l'arrivée du groupe NOZ programmée pour la fin d'année voire janvier 2010 au plus tard. Des discussions ont lieu en ce moment avec les dirigeants du groupe autour de problématiques telles que le personnel, la garde d'enfant, la restauration, l'hôtellerie...

Jumelage Wehingen

Mme CLAVREUL rappelle que cette année auront lieu les 40 ans de jumelage avec l'Allemagne et qu'à ce titre un voyage est prévu du 21 au 24 mai. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès d'elle ou auprès de M. Camille MONNIER.

Programmation culturelle

M. LUCAS fait savoir que les plaquettes des nouveaux rendez-vous culturels 2009 ont été déposées dans les casiers des élus ce jour même. Elles arrivent un peu en retard mais le travail a été assez difficile notamment vis-à-vis des dates de spectacle à caler. La chose est rendue difficile du fait que nous sommes parmi les seuls à travailler par année civile complète et non par saison, entre autre par raison d'économie.

Le premier rendez-vous important aura lieu le vendredi 27 février avec la venue du Red Tour Quartet et d'Henri TEXIER, grande référence internationale, dans le cadre de l'Europa Jazz.

Il tient publiquement à remercier le groupe qui travaille autour de lui. C'est un groupe ouvert d'où émane beaucoup de propositions. Ils ont encore une fois préparé de beaux rendez-vous auxquels il convie le plus grand nombre à participer.

Levée de la séance à 22h15

La Secrétaire,
Corinne **SEGRETAIN**

Le Maire,
Yannick **BORDE**